



**COLLEGE BEAUMARCHAIS  
MEAUX**

**PROJET D'ETABLISSEMENT**

**2007/2010**

**AXE EDUQUER**

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> FORMATION DES DELEGUES 6 <sup>ème</sup>	
<b>Coordonnatrices :</b> Mmes LE BUAN et PAOLETTI (conseillères principales d'éducation)	
<b>Partenaires :</b> Collèges CAMUS et DUNANT, Mairie de Meaux (contrat urbain de cohésion sociale).	
<b>Public concerné :</b> Elèves délégués titulaires des classes de 6 <sup>ème</sup> des trois collèges de ZUS (40 élèves).	
<b>Etat des lieux :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de mobilisation des élèves : peu de candidatures spontanées et motivées.</li> <li>- Représentations erronées de la fonction et du rôle des délégués.</li> <li>- Conseils de classe : difficultés des délégués à exercer leur fonction de représentants des élèves (préparer, intervenir, rendre compte).</li> </ul>	
<b>Objectifs visés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le rôle du délégué de classe.</li> <li>- Assurer une formation civique des élèves délégués de classe dès l'entrée au collège.</li> <li>- Faire réfléchir les élèves aux démarches et aux attitudes liées à la fonction de représentant.</li> <li>- Développer l'aptitude des élèves à la prise de parole en groupe et à la transmission des informations.</li> <li>- Permettre un droit d'expression et d'apprentissage de la citoyenneté dans un groupe composé d'adultes et de jeunes.</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'action :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire : information, assurée par les CPE, des futurs collégiens, dès la classe de CM2, de la mission de délégué de classe au collège.</li> <li>- Septembre, octobre : accompagnement des candidats à l'élection de classe à la rédaction de leur « engagement ».</li> <li>- Novembre : mise en œuvre d'une formation de trois jours dans un lieu extérieur à un établissement scolaire (centre international de séjours 77590 Bois Le Roi).</li> <li>- Durant l'année scolaire : suivi régulier des délégués et poursuite de la formation par des rencontres avec des élus (maire, conseiller général, député, sénateur) et des représentants de parents d'élèves.</li> </ul> <p>Participation obligatoire à une formation aux gestes de premiers secours.</p>	
<b>Effets attendus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de la fonction de délégué de classe.</li> <li>- Prise en compte de la parole des délégués par les adultes.</li> <li>- Diminution des comportements incivils dans l'enceinte des trois collèges.</li> </ul>	
<b>Indicateurs retenus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de candidatures à chaque rentrée scolaire.</li> <li>- Participation effective des délégués dans les différentes instances (prise de parole, pertinence des interventions, ...).</li> <li>- Efficacité dans la transmission des informations (liaisons élèves / adultes, élèves / vie scolaire, élèves / élèves).</li> <li>- Impact de la formation des délégués 6<sup>ème</sup> réalisée en 2008/2009 sur l'implication des délégués 5<sup>ème</sup> en 2009/2010 dans la vie de l'établissement.</li> <li>- Pertinence des interventions des délégués lors d'événements au sein du collège (information, médiation, etc....).</li> </ul>	
<b>Financement :</b>	
Dépenses :	Ressources :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Location pension : 4 595,00 €</li> <li>- Transport : 3 800,00 €</li> <li>- Activités découverte : 1 100,00 €</li> <li>- Fouritures diverses : 500,00 €</li> <li>- Enseignants (encadrement) : 8 800,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie (CUCS) : 9 995,00 €</li> <li>- Education Nationale : 8 800,00 €</li> </ul>

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> CHORALE			
<b>Coordonnatrice :</b> Mlle MORANDINI et Mlle THOMASSIN (enseignantes en éducation musicale)			
<b>Partenaire :</b> Association « Musichoeur »			
<b>Public concerné :</b> Elèves volontaires de toutes les classes de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup> .			
<b>Etat des lieux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une chorale dans le collège depuis 2000/2001.</li> <li>- 25 élèves inscrits et qui sont venus régulièrement sans rappel à l'ordre en 2008/2009.</li> <li>- Déficit d'élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.</li> </ul>			
<b>Objectifs visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques concernés (maîtrise de la voix, du rythme, justesse tonale, codage et décodage de partitions, familiarisation avec les notations usuelles et exigence de précision.</li> <li>- L'acquisition d'attitudes favorisant les apprentissages (rigueur, développement de l'écoute, de la concentration).</li> </ul> <p>La chorale permet, en outre, de mettre en oeuvre des compétences transversales du socle commun de connaissances et de compétences, mobilisables dans d'autres domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la maîtrise de la langue française (pilier n°1 du socle commun de connaissances et de compétences), en mémorisant des textes, en apprenant à s'exprimer à l'oral, lors de séances de lecture expressive à voix haute ou encore en développant le goût pour les sonorités;</li> <li>- les mathématiques, en exigeant précision, rigueur intellectuelle, respect des règles établies, rythme et mise en oeuvre de démarches expérimentales afin d'explorer de nouvelles pistes, de former les enfants à une démarche autonome, afin d'enrichir leur perception du monde (pilier n°3);</li> <li>- le développement d'une attitude de curiosité pour les productions artistiques patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères, et pour les autres pays du monde (pilier n°5 - la culture humaniste);</li> <li>- l'apprentissage du respect de l'autre, le développement d'attitudes citoyennes dans le cadre d'un projet commun, la chorale (pilier n°6 – les compétences sociales et civiques);</li> <li>- la capacité à mettre en oeuvre un projet, la créativité (pilier n°7 – l'autonomie et l'initiative).</li> </ul>			
<b>Déroulement de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre d'une comédie musicale. Répétition tous les jeudis de 16 H 30 à 17 H 30.</li> </ul>			
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la vie en groupe.</li> <li>- Activité d'éveil permettant de s'épanouir différemment dans un groupe.</li> <li>- Le PLAISIR de participer à une action « cadrante ».</li> </ul>			
<b>Indicateurs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation par plusieurs prestations publiques en fin d'année scolaire.</li> <li>- Augmentation du nombre d'élèves participants.</li> </ul>			
<b>Financement :</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignantes : 2 H</li> <li>- Cotisation association « Musichoeur » : 20 €</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège (DGH) : 2 HSA</li> <li>- Collège (chapitre J38) : 20 €</li> </ul> </td> </tr> </table>		<b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignantes : 2 H</li> <li>- Cotisation association « Musichoeur » : 20 €</li> </ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège (DGH) : 2 HSA</li> <li>- Collège (chapitre J38) : 20 €</li> </ul>
<b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignantes : 2 H</li> <li>- Cotisation association « Musichoeur » : 20 €</li> </ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège (DGH) : 2 HSA</li> <li>- Collège (chapitre J38) : 20 €</li> </ul>		

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> ATELIER D'ARTS PLASTIQUES			
<b>Coordonnatrice :</b> Mme VESSELINOFF (enseignante en arts plastiques).			
<b>Partenaires :</b> Alain HORNING, artiste peintre; centre social Louis Aragon.			
<b>Public concerné :</b> 15 élèves issus des classes de 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .			
<b>Etat des lieux :</b> Cet atelier de pratique artistique fidélise une douzaine d'élèves chaque année autour de l'enseignante d'arts plastiques accompagnée d'un animateur culturel et artiste peintre. Les réalisations de cet atelier font l'objet d'une exposition dans le cadre du festival annuel « Eclats d'Arts » organisé par la commune de Meaux.			
<b>Objectifs visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'ouverture de l'atelier vers l'extérieur, le faire découvrir et apprécier hors du cadre scolaire.</li> <li>- Augmenter le nombre de participants.</li> </ul>			
<b>Déroulement de l'action :</b> Tous les lundis de 16 H 30 à 19 H 30. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec les programmes scolaires : la question de la relation du corps à la production artistique : l'implication du corps dans un projet en trois dimensions : sculptures et assemblages.</li> <li>- Analyse des œuvres de Jean TINGUELY et du mouvement DADA, du travail de Marcel DUCHAMP et du READY-MADE.</li> <li>- Réalisation de machines qui utilisent de vieilles ferrailles, des mécanismes familiers détournés de leur sens.</li> <li>- Recyclage de matériaux après collecte.</li> <li>- Apprentissage de la soudure pour l'assemblage des matériaux récupérés.</li> </ul>			
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le succès rencontré auprès des élèves.</li> <li>- Une pratique de 3 H (+ 1 H de cours) par semaine d'arts plastiques peut permettre à ceux qui veulent s'inscrire à l'option lourde ou facultative du lycée d'avoir des activités plus élaborées que dans le cadre du cours.</li> <li>- La valorisation des travaux des élèves.</li> </ul>			
<b>Indicateurs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition : mise en valeur des travaux des élèves lors de la manifestation « Eclats d'Arts » à Meaux (mai – juin).</li> </ul>			
<b>Financement :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignante : 69 HSE</li> <li>- Intervenant : 3 250,00 € + 54 HSE</li> <li>- Fournitures : 1 000,00 €</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection académique : 123 HSE</li> <li>- Commune (CEL) : 3 250,00 €</li> <li>- Collège (budget) : 1 000,00 €</li> </ul> </td> </tr> </table>		<b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignante : 69 HSE</li> <li>- Intervenant : 3 250,00 € + 54 HSE</li> <li>- Fournitures : 1 000,00 €</li> </ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection académique : 123 HSE</li> <li>- Commune (CEL) : 3 250,00 €</li> <li>- Collège (budget) : 1 000,00 €</li> </ul>
<b>Dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignante : 69 HSE</li> <li>- Intervenant : 3 250,00 € + 54 HSE</li> <li>- Fournitures : 1 000,00 €</li> </ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection académique : 123 HSE</li> <li>- Commune (CEL) : 3 250,00 €</li> <li>- Collège (budget) : 1 000,00 €</li> </ul>		

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> FORMATION AUX PREMIERS SECOURS	
<b>Coordonnatrice :</b> Mme POULIN (infirmière scolaire, monitrice AFPS)	
<b>Partenaires :</b> Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 77)	
<b>Public concerné :</b> Tous les élèves des classes de 3 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> SEGPA et les délégués élèves (174 élèves)	
<b>Etat des lieux :</b> Absence d'une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité dans le collège.	
<b>Objectifs visés :</b> Cette formation a pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés;</li> <li>- l'utilité d'une formation qualifiante et très demandée dans le milieu professionnel;</li> <li>- le bénéfice d'une formation citoyenne.</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'action :</b> Le contenu de la formation aux premiers secours est conforme au Guide National de Référence (GNR) édité par le ministère chargé de la sécurité civile. Il s'appuie sur les recommandations scientifiques nationales et internationales. L'organisation de la formation, qui se déroulera tout au long de l'année scolaire, sera souple pour permettre à un maximum d'élèves de s'engager dans cette action.	
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.</li> </ul>	
<b>Indicateurs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation individuelle par l'obtention du certificat de formation PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1) délivré en fin d'année scolaire.</li> <li>- Proportion d'élèves de 3<sup>ème</sup> ayant obtenu le certificat de formation PSC1.</li> </ul>	
<b>Financement :</b>	
Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de matériel pédagogique : 1 740,00 €</li> <li>- Rémunération intervenante : 156 HSE</li> <li>- Prestation du SDIS : 6 000,00 €</li> </ul>	Ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège (budget) : 1 740,00 €</li> <li>- Education nationale : 156 HSE</li> <li>- Mairie (CUCS) : 6 000,00 €</li> </ul>

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> CELLULE DE VEILLE	
<b>Coordonnateurs :</b> M. ARNOUS (principal) et M. PASTOR (principal adjoint)	
<b>Partenaires permanents :</b> Mmes LE BUAN et PAOLETTI (CPE), Mmes BOUKHALFA et POULIN (infirmières scolaire), Mme NOLOT (assistante sociale), Mlle FLANDIN (COP), M. VICARD (directeur de SEGPA), adultes relais.	
<b>Partenaires extérieurs :</b> Mme KABOUS (psychologue), professeurs principaux, médecin scolaire, éducateurs SAE ou UAS, équipe de réussite éducative (ville de Meaux).	
<b>Public concerné :</b> Tous les élèves en risque de décrochage scolaire ou de rupture scolaire.	
<b>Etat des lieux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion significative du nombre d'élèves en difficulté scolaire, familiale, sociale ou psychologique.</li> <li>- Déficience de communication interne et externe du travail de prévention puis de suivi effectué.</li> </ul> La cellule de veille est un outil de repérage des risques de rupture, d'identification des problématiques individuelles et de propositions d'actions de remédiation visant l'insertion scolaire.	
<b>Objectifs visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage.</li> <li>- Repérer les signes avant-coureurs des ruptures scolaires.</li> <li>- Rechercher des solutions mobilisant les compétences de tous les participants : projets, actions spécifiques, micro dispositifs, partenaires extérieurs, ...</li> <li>- Etablir des bilans intermédiaires des actions proposées (évaluation, réajustement).</li> <li>- Etudier les situations nouvelles.</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de la cellule de veille tous les lundis de 9 H 30 à 12 H sous la responsabilité du principal ou du principal adjoint.</li> <li>- Repérage des élèves rencontrant des difficultés particulières dans leur scolarité : démotivation, transgressions répétées des règles de vie, refus systématique du travail, mal être, absentéisme, rupture de scolarité, problèmes familiaux et/ou sociaux, etc....</li> <li>- Suivi de ces élèves en tentant de mettre en place un accompagnement interne à l'établissement et/ou externe en partenariat avec les familles et les organismes institutionnels.</li> <li>- Prise en charge ponctuelle d'élèves au comportement transgresseur par une psychologue.</li> </ul>	
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le travail en équipe et améliorer la circulation des informations à l'interne.</li> <li>- Maintenir le partenariat avec les structures institutionnelles (SAE, UAS, Mairie, centre social, associations, etc....).</li> </ul>	
<b>Indicateurs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénombrement des cas traités.</li> <li>- Développement du travail collectif entre les enseignants et la vie scolaire dans l'accompagnement des élèves.</li> <li>- Efficacité du travail en partenariat.</li> <li>- Implication des parents dans l'accompagnement des enfants en difficultés comportementales.</li> <li>- Efficacité renforcée dans le suivi et les solutions apportées aux élèves.</li> <li>- Pertinence des actions engagées (nombre d'équipes éducatives, de signalements, etc....).</li> <li>- Difficultés rencontrées.</li> </ul>	
<b>Financement :</b> Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération psychologue : 2 840,00 €</li> </ul>	Ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie (CEL) : 2 440,00 €</li> <li>- Collège (Budget) : 400,00 €</li> </ul>

## Axes de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> MODULE RELAIS	
<b>Coordonnateurs :</b> M. ARNOUS (principal), M. PASTOR (principal adjoint)	
<b>Partenaires :</b> Adultes relais du collège, Mme TANNEAU (déléguée du Procureur), Mlle FLANDIN (Conseillère d'Orientation Psychologue), Mme POULIN, Mme BOUKHALFA (infirmières scolaires), Mme NOLOT (assistante sociale scolaire).	
<b>Public concerné :</b> Tous les élèves en exclusion temporaire de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup> .	
<b>Etat des lieux :</b> Ce dispositif a été expérimenté durant l'année scolaire 2006/2007. 138 exclusions temporaires ont été prononcées en 2007/2008 à l'encontre de 99 élèves (dont 28 récidivistes). 166 exclusions temporaires ont été prononcées en 2008/2009 à l'encontre de 114 élèves (dont 41 récidivistes).	
<b>Objectif visé :</b> Mettre en œuvre à l'interne, un dispositif provisoire qui vise à favoriser la socialisation et la scolarisation d'élèves en exclusion temporaire.	
<b>Déroulement de l'action :</b> Tout élève frappé d'une mesure d'exclusion temporaire est, durant cette période, pris en charge par le collège dans le cadre d'un accompagnement pédagogique et éducatif. L'accompagnement pédagogique s'effectue en français, mathématiques, anglais et histoire géographie. Dans ces quatre disciplines, les enseignants travaillent en coopération avec le professeur de la classe d'origine pour suivre l'élève au plus près. Le suivi éducatif est assuré par les adultes relais du collège.  Pendant son exclusion et dans la mesure du possible, chaque élève bénéficie d'un entretien avec la déléguée du Procureur pour un rappel à la loi, la Conseillère d'Orientation Psychologue pour une évaluation du projet d'orientation, l'infirmière scolaire pour une information sur l'hygiène et la santé et l'assistante sociale pour une évaluation de la situation familiale.  Le partenariat avec la police, la justice, les services sociaux, des associations diverses est recherché. Dans la mesure du possible, l'engagement des élèves vers des actions citoyennes (restos du cœur, secours populaire, etc....) à titre de réparation, est encouragé.	
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les élèves aux exigences sociales (rapport à la loi, règles de l'institution, etc...).</li> <li>- Impliquer les familles et les professeurs dans un projet de socialisation.</li> <li>- Réduire la récurrence de manière significative.</li> <li>- Faire diminuer le nombre d'exclusions temporaires.</li> </ul>	
<b>Indicateurs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'exclusions temporaires.</li> <li>- Implication des enseignants.</li> </ul>	
<b>Financement :</b> Dépenses : 4 disciplines, 1H d'enseignement par jour et par discipline pendant 30 semaines soit 600 heures de cours. 13 enseignants volontaires pendant 30 semaines soit : 600 HSE  - 4 adultes relais	<b>Ressources :</b> - Inspection Académique : 20 HSA, soit 600 HSE

## Axe de travail : Eduquer

<b>Intitulé de l'action :</b> DELEGUEE DU PROCUREUR	
<b>Coordonnateurs :</b> M. ARNOUS (principal), M. PASTOR (principal adjoint)	
<b>Partenaire :</b> Le parquet de Meaux	
<b>Public concerné :</b> Les enseignants, les élèves victimes, les parents des élèves victimes, les élèves auteurs, les parents des élèves auteurs.	
<b>Etat des lieux :</b> Les faits de violence sont devenus une réalité préoccupante. Beaucoup de solutions aux problèmes posés par la société à l'école, comme le développement de la violence des jeunes, doivent être recherchées au niveau local dans le cadre de l'autonomie et de la responsabilité des établissements scolaires.	
<b>Objectifs visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabiliser les élèves.</li> <li>- Impliquer les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.</li> <li>- Réaffirmer les droits et les devoirs de chacun.</li> <li>- Permettre aux élèves et aux adultes de vivre et de travailler dans un climat de sérénité.</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'action :</b> La déléguée du procureur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- est présente dans le collège une demi journée par semaine et se tient à la disposition des enseignants, des élèves et des parents;</li> <li>- participe à la prise en charge ponctuelle des élèves exclus en interne (module relais);</li> <li>- convoque les familles des élèves absentéistes;</li> <li>- assure une mission d'interface entre le parquet et le collège concernant en particulier les signalements au parquet et le retour d'information sur la suite judiciaire donnée à ceux-ci.</li> </ul>	
<b>Effets attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des comportements d'élèves.</li> <li>- Diminution des actes de violence puis d'incivilité.</li> <li>- Réactivité face aux événements signalés.</li> <li>- Rapidité dans l'exécution des mesures décidées par la déléguée du procureur.</li> </ul>	
<b>Indicateurs retenus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre de punitions et de sanctions.</li> <li>- Baisse significative du nombre de remontées d'incidents.</li> <li>- Suppression du nombre de signalements sans réponse.</li> <li>- Réduction de l'absentéisme.</li> </ul>	
<b>Financement :</b> Dépenses :	Ressources :